

Assurance vie

Quel nouveau paysage juridique et fiscal pour 2014 ?



- » IMD II, MiFID... : quels impacts concrets en termes d'obligation d'information et de conflits d'intérêts ?
- » PSA : quelles nouvelles opportunités pour le marché luxembourgeois ?
- » FATCA : tirez les premiers enseignements de l'ouverture du portail d'enregistrement
- » Comment analyser les litiges mettant en cause les courtiers, les compagnies d'assurances et les fonds externes relatif à la branche 23 ?
- » L'assurance vie est-elle toujours un outil efficace de gestion patrimoniale ?

Journées animées par

Benoît Martin
ASPECTA

Claude Wirion
COMMISSARIAT AUX ASSURANCES

Jean-Léon Meunier
**HEPTACONSULT SA / PACK
ASSURANCE MANAGEMENT**

Amandine Horn
Michaël Cravatte
DELOITTE TAX & CONSULTING SÀRL

Pierre Moreau
Marc Gouden
PHILIPPE & PARTNERS

Rémi Passemart
BOPS

Thierry Flamand
DELOITTE

Jean-François Steichen
CABINET STEICHEN

Hervé Stulemeyer
**INTUITAE
SOLVAY BRUSSELS SCHOOL (ULB)**

Xavier Périnne
AFFINA LEGAL

Olivier Roumélian
CABINET ROUMÉLIAN

Frédéric Fogli
CABINET FORIUS

Christophe Steyaert
JOYN LEGAL

Francesco Bruno
ING LIFE LUXEMBOURG

Stefan Fank
FARAD INTERNATIONAL S.A.

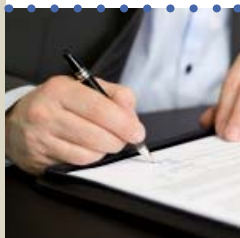


Quelles nouvelles opportunités pour l'assurance vie au Luxembourg ?

MERCREDI 20 NOVEMBRE 2013

PRÉSIDENT DE SÉANCE : **Benoît Martin**, Compliance & Risk Management - ASPECTA

ASSURANCE VIE



8h45 *Accueil des participants*

9h00 *Allocution d'ouverture*

9h15 **État des lieux du marché de l'assurance vie**

Claude Wirion

Membre du comité de direction

COMMISSARIAT AUX ASSURANCES

10h00 **Le PSA : quelles opportunités offre ce nouveau statut réglementé ?**

- Quels métiers intervenant dans l'assurance vie peuvent être confiés à un PSA ?
- Comment la loi répond-elle aux critères de Solvency II ?
- Comment une compagnie décide-t-elle de recourir à un PSA ?
- L'agrément PSA constitue-t-il un gage de qualité ?
- Pourquoi la loi sur les PSA ouvre-t-elle un potentiel de développement à partir du Luxembourg ?

Jean-Léon Meunier

Actuaire, Administrateur Délégué

HEPTACONSULT SA / PACK ASSURANCE MANAGEMENT

10h45 *Pause-café*

11h15 **Table ronde sur les dernières réglementations en cours**

- Solvency II : où en est-on ? Quelles seront les prochaines échéances ?
- AML & TF : quel est l'impact de la 4^e directive pour l'industrie de l'assurance ?
- FATCA : quel impact pour les entreprises d'assurance de la place ?
- Échange d'informations et déclarations fiscales : quelles sont les dernières évolutions ?
- IMD2 / RDR / Rémunération : en fonction des législations en vue, que peut-on présager sur le devenir de la distribution ?
- MiFID : que signifie MiFID pour l'assurance ?
- PRIPs

Thierry Flamand

Partner

DELOITTE

Jean-François Steichen

Avocat à la Cour

CABINET STEICHEN

Benoît Martin

12h30 *Déjeuner*

14h00 **FATCA dans les assurances : l'essentiel**

- Quelles sont les dernières évolutions suite notamment à la notice 2013-43 ?
- Quel impact sur les relations avec les contreparties et quels risques en cas de non-conformité ?
- Quelles implications pratiques et opérationnelles pour une société d'assurances luxembourgeoise en tant que FFI participante : enregistrement, reporting et identification des comptes financiers notamment ?

Amandine Horn

Senior Manager

Michaël Cravatte

Directeur, Business Consulting

DELOITTE TAX & CONSULTING SÀRL

15h00 **La mise en gage et la délégation**

- Quels sont les principes de la mise en gage et de la délégation ?
 - Comparaison des deux institutions
 - Quel formalisme ?
 - Quelle formule préférer ?
- Quels points d'attention pour la mise en gage et la délégation de contrats de capitalisation ?
- Quel droit applicable au contrat dans un contexte international ?
- Quelques conseils pour la rédaction de vos contrats

Pierre Moreau

Partner

Barreaux de Luxembourg et de Bruxelles

PHILIPPE & PARTNERS

16h00 *Pause-café*

16h15 **Distribution de l'assurance vie en LPS : quelques points de droit comparé (Luxembourg, Belgique, France)**

- Information précontractuelle
- Produits de capitalisation "unit-linked"
- Comment modifier les conditions contractuelles en cours de contrat ?
- Transmission du capital au bénéficiaire versus succession
- Comment utiliser les contrats en déshérence ?

Marc Gouden

Partner

PHILIPPE & PARTNERS

Rémi Passemard

Avocat Associé au Barreau de Paris

BOPS

17h30 *Clôture de la formation*

À qui s'adresse cette formation ?

- Directeurs Vie des compagnies d'assurances et des banques
- Directeurs fiscaux des compagnies d'assurances et des banques
- Private bankers
- Responsables assurances
- Responsables gestion de patrimoine ou Private Banking
- Responsables développement de produits
- Conseils en gestion de patrimoine
- Gestionnaires de portefeuilles
- Assureurs-conseils
- Avocats et juristes
- Experts-comptables

Quels sont les objectifs pédagogiques ?

- Maîtriser la réglementation applicable à l'assurance vie
- Mesurer les opportunités de marchés
- Appréhender l'actualité du contrat en Allemagne, Belgique, France et Italie

Quelle est la méthode de travail ?

- Des exposés, table ronde et ateliers pratiques avec les meilleurs experts des pays retenus
- Des intervalles réservés aux questions des participants
- Un support écrit remis à chaque participant au début du stage



L'assurance vie comme outil de gestion patrimoniale dans les pays voisins

JEUDI 21 NOVEMBRE 2013

PRÉSIDENT DE SÉANCE : **Hervé Stulemeyer**, Associé, **INTUITAE**
Chargé de conférences - Executive Master en Gestion Fiscale
SOLVAY BRUSSELS SCHOOL (ULB)

8h45 *Accueil des participants*

9h00 *Allocution d'ouverture*

MARCHÉ FRANÇAIS DE L'ASSURANCE VIE

9h15 **Actualité juridique et fiscale du contrat d'assurance vie français**

- Impacts du rapport Berger Lefèvre sur le marché : actifs réglementés - euros croissance
- Durcissement de la lutte contre la fraude fiscale : conséquences sur les contrats d'assurance vie et de capitalisation
- Devoir de conseil et d'information : impacts de la dernière recommandation de l'Autorité de Contrôle Prudentiel du 8 janvier 2013
- Fichier central listant les contrats d'assurance vie et de capitalisation : nouvelles obligations déclaratives pour les compagnies
- Contrats en déshérence : nouvelles obligations
- Panorama des dernières décisions de jurisprudence sur les contrats d'assurance vie et de capitalisation

Xavier Périnne

Avocat à la Cour
AFFINA LEGAL

10h30 *Pause-café*

11h00 **Comment utiliser l'assurance vie comme un outil de gestion patrimoniale ?**

- Quel état des lieux du marché de l'assurance vie en France ?
- Quelles évolutions légales prendre en compte ? Comment anticiper les prochaines modifications ?
 - Des modifications récentes
 - Des modifications à venir
- Comment tirer parti de la jurisprudence de la Cour de cassation ? Faculté de renonciation, prescription, acceptation bénéficiaire, droit au rachat, testament, rapport à la communauté, fiscalité, unités de compte...

Olivier Roumélian

Avocat
CABINET ROUMÉLIAN

12h30 *Déjeuner*

MARCHÉ BELGE DE L'ASSURANCE VIE

14h00 **L'actualité juridique et fiscale belge**

- L'obligation de déclaration des contrats d'assurance vie
- Le traitement des capitaux détenus au travers de contrats d'assurance dans le cadre des procédures de régularisation fiscale :
 - DLU *bis* et DLU *ter*
- Les implications des nouvelles règles anti-abus en matière d'impôt sur les revenus et de planification patrimoniale
- Le point sur les taux d'imposition
- Le régime fiscal des autres modes d'investissement
 - Uniformisation des taux entre dividendes, intérêts et plus-values sur OPC avec abolition de l'exonération pour les sans passeport européen

Frédéric Fogli

Avocat Fiscaliste Associé
CABINET FORIUS

15h00 **En quoi l'assurance vie constitue-t-elle un outil de planification patrimoniale en Belgique ?**

- Étude de l'assurance vie dans une optique de gestion financière des actifs
- Pourquoi et comment souscrire un contrat d'assurance vie ?
- Comment recourir aux techniques complexes ? Usufruit, quasi-usufruit...
- Quelle place pour l'assurance vie par rapport aux autres outils de gestion patrimoniale ?

Hervé Stulemeyer

16h00 *Pause-café*

16h15 **Distribution des produits assurance vie branches 21 et 23**

- Quels fonds proposés ?
Quelles réglementations s'appliquent ?
Quel devoir d'information ?
- Choix des fonds : quelle responsabilité pour les compagnies d'assurances, les courtiers (son assureur), les gestionnaire de fonds externes ?
- Le point sur différentes affaires en cours
- Les actions collectives d'assurés

Christophe Steyaert

Avocat Associé
JOYN LEGAL

17h15 *Clôture de la journée*

VENDREDI 22 NOVEMBRE 2013

8h45 *Accueil des participants*

9h00 **Le marché italien de l'assurance vie**

- Toutes les dernières évolutions juridiques et fiscales de l'assurance vie en Italie
 - Échange d'informations et modification du Traité Luxembourg-Italie, communication des données aux autorités fiscales et financières
 - Le nouveau régime du formulaire RW, obligations du preneur, sanctions et pénalités
 - Reclassification potentielle du contrat d'assurance vie, abus de droit, propriété juridique et économique des actifs du contrat
 - Les règles qui s'appliquent aux contrats d'assurance vie selon le TUF
- Le régime fiscal applicable, modalités d'application de l'impôt sur les provisions techniques, polices d'assurance vie souscrites par les personnes morales
- Le trust et l'assurance vie : différences et complémentarité

Francesco Bruno

Director Wealth Management & Products
ING LIFE LUXEMBOURG

10h30 *Pause-café*

11h00 **Le marché allemand - Quelles solutions innovantes pour approcher ce marché réputé difficile ?**

- Les dernières évolutions réglementaires à suivre
 - Principes et caractéristiques du contrat d'assurance vie : le risque biométrique, la gestion financière et le concept du Private Life Insurance
- Fonctionnement du contrat et avantages au niveau clientèle et au niveau distribution
- Quatre exemples pratiques de structuration
 - Entre autres la « Stifterpolice », la fondation allemande ou luxembourgeoise comme bénéficiaire du contrat au moment du décès

Stefan Fank

Private Life Insurance Broker
FARAD INTERNATIONAL S.A.

12h30 *Session de questions / réponses*

12h45 *Clôture de la formation*

Renseignements programme

Marion Aubry
maubry@efe.fr

Renseignements inscriptions

IFE BENELUX
Rue de la Science, 4
B - 1000 Bruxelles
Tél. : +32 (0)2 533 10 20
Fax : +32 (0)2 534 89 81
ifebenelux@ifexecutives.com

Participation (+ 3 % TVA)

2 jours ½ : 1 700 € HT
2 jours : 1 500 € HT
1 jour ½ : 1 150 € HT
1 jour : 850 € HT
½ journée : 500 € HT

Ces prix comprennent les déjeuners, les rafraîchissements et la documentation de la formation.

Vous pouvez payer, en indiquant le nom du participant :

- par virement à notre banque - BGL BNP Paribas IBAN : LU24 0030 2485 2343 0000 Code BIC : BGLULL, au nom d'EFE Luxembourg S.A.R.L., avec mention du numéro de facture

Inscriptions

Dès réception de votre inscription, nous vous ferons parvenir une facture qui devra être payée avant le début de la conférence.

Les informations demandées sont nécessaires au traitement de cette fiche. Conformément à la loi du 02/08/02 modifiée sur le respect de la vie privée, vous pouvez accéder à ces informations et en demander la rectification. Nos adresses peuvent faire l'objet d'une cession, d'une location ou d'un échange à d'autres sociétés. Si vous ne souhaitez pas être destinataire de leurs documents, merci de nous le signaler par courrier au 4, rue de la Science - 1000 Bruxelles ou à l'adresse mail correctionbdd@ifexecutives.com.

Hébergement

Pour réserver votre chambre d'hôtel, vous pouvez contacter la centrale de réservation BBA par tél : +33 (0)1 49 21 55 90, par fax : +33 (0)1 49 21 55 99 ou par mail : ife@netbba.com, en précisant que vous participez à une formation IFE Benelux.

Annulations

Formulées par écrit, elles donneront lieu à un remboursement intégral si elles sont reçues 15 jours avant la formation. Passé ce délai, 50 % du montant de la participation, ou 100 % en cas d'annulation le jour J, sera retenu à titre d'indemnité forfaitaire. Les remplacements seront admis à tout moment. Les demandes d'annulation et de remplacement devront être formulées par écrit (courrier, fax ou e-mail).

Dates et lieu de la formation

MERCREDI 20, JEUDI 21
ET VENDREDI 22 NOVEMBRE 2013
DoubleTree by Hilton Luxembourg
12, rue Jean Engling
1466 LUXEMBOURG
Tél. : +352 43 78 1

Attention : le lieu de la formation est susceptible d'être modifié. Merci de vous référer à la convocation qui vous sera remise 10 jours avant la formation



Pour modifier vos coordonnées

Tél. : +32 (0)2 533 10 20 - E-mail : correctionbdd@ifexecutives.com

Vous pouvez photocopier ce document ou le transmettre à d'autres personnes intéressées.

Bulletin d'inscription

- OUI**, je m'inscris à la formation " Assurance vie "
(code 26269) et je choisis :
- le 20 novembre 2013
 - le 21 novembre 2013
 - le 22 novembre (matinée) 2013

Pour corriger vos coordonnées, ou si la personne à inscrire est différente, merci de compléter le bulletin ci-dessous en lettres majuscules. Pour gagner du temps, vous pouvez tout simplement joindre votre carte de visite.

Madame Mademoiselle Monsieur

Nom et prénom _____

E-mail* _____

Fonction _____

Nom et prénom de votre responsable formation _____

Nom et prénom de votre responsable Assurance vie _____

Société _____

N° TVA _____ Secteur d'activité _____

Tél _____ Fax _____

Effectif site _____

Adresse _____

Code postal Ville _____

N° de GSM _____

Adresse de facturation (si différente) _____

Signature et cachet obligatoires :

* Indispensable pour vous adresser votre convocation

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme si, malgré tous leurs efforts, les circonstances les y obligent.

